



Suis je obligé de faire mon préavis?

Par **lala782**, le **22/10/2016** à **10:34**

Bonjour

Actuellement stagiaire dans la fonction publique hospitalière depuis le 17 octobre 2016, j'ai également réussi mon concours de gardien de la paix dans la police nationale.

Je suis en attente de mon entrée en école, j'ai contacté le centre de formation de police afin de me communiquer une date d'entrée en école.

Ces derniers m'ont répondu au meilleurs des cas je suis prévenu 3 semaines avant au pire une semaine avant.

Certaines personnes me dirigeant à l'hôpital essaient de trouver quelque chose pour me bloquer ou me faire payer mon préavis que je ne pourrai pas faire.

Le ministère de l'intérieur m'enverra une convocation afin de rentrer en école, cette dernière pourra-t-elle m'exempter de mon préavis ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **18:39**

Bonjour,

Vous voulez dire qu'il n'y a que 4 JOURS que vous êtes stagiaire hospitalier ?

Par **lala782**, le **22/10/2016** à **21:35**

Bonsoir pragma

Non j ai intégré l hôpital en novembre 2013 en cdd

Puis en mai 2016 je suis passé stagiaire catégorie c

Et le 17 octobre je suis passé stagiaire b

J ai passé énormément de concours cette année a l hôpital plus le concours de gardien de la paix et étant ancienne ADS je préfère retourner dans la police.